

Arrondissement de NICE

VILLE DE CONTES

Rue du 8 mai 1945
06390 CONTES

Téléphone : 93.79.00.01

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20170616-20170601-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2017

Arrêté portant ouverture d'une session de sélection professionnelle d'intégration au grade d'attaché territorial

Le Maire de la commune de Contes, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 modifié pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2017.

ARRETE

Article 1 : Une commission d'évaluation professionnelle d'intégration au grade d'attaché est constituée au sein de la commune de Contes.

Article 2 : Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de la commune de Contes fixe à un le nombre d'emplois ouverts au grade d'attaché par voie de sélection professionnelle.

Article 3 : Inscriptions : Le dossier de candidature est fourni par la commune et se compose de deux volets :

Le premier, renseigné par le candidat, est relatif à ses motivations à intégrer le grade du cadre d'emplois auquel la sélection donne accès et comprend une déclaration sur l'honneur de l'exactitude des renseignements qu'il fournit.

Le second est renseigné par l'autorité territoriale et comporte un état de service, un exposé des missions et activités du candidat et toutes autres informations utiles permettant l'appréciation de l'aptitude du candidat par la commission sur ses acquis de l'expérience professionnelle.

L'autorité territoriale doit notamment certifier que l'agent exerce bien des missions équivalentes à celles dévolues à l'emploi postulé.

Les candidats doivent obligatoirement utiliser le dossier fourni par la collectivité pour faire acte de candidature.

La commune assure une information individualisée auprès de chaque agent contractuel employé puis transmet le dossier de candidature aux agents concernés par le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

La date limite de réception des dossiers de candidatures pour la participation à la sélection professionnelle d'accès au grade d'attaché est fixée au 12 juillet 2017.

Article 4 : Cette commission est composée de : Monsieur Francis Tujague, Maire de Contes, Monsieur Patrick Demange, Coordonnateur administratif et financier au Pôle environnement de travail du CDG 06, Président de la commission, désigné par le Président du centre de gestion des Alpes-Maritimes, Monsieur Gilles Alunni, ingénieur principal, fonctionnaire de catégorie A de la commune de Contes.

Article 5 : Elle se réunira au cours d'une session prévue le 19 juillet 2017 à 11 heures dans les locaux de la mairie de Contes.

Article 6 : À l'issue des auditions des candidats au recrutement du grade d'attaché la commission dresse, par ordre alphabétique, la liste des candidats aptes à être intégrés en tenant compte des objectifs du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

La commune procède à l'affichage de cette liste dans ses locaux et publie également cette liste sur son site internet.

Article 7 : Le Maire de Contes est chargé : de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, de transmettre le présent arrêté au Président du Centre de gestion des Alpes-Maritimes, certifiée, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Nice dans un délai de 2 mois, à compter de l'affichage.

Fait à Contes le 16 juin 2017

Affiché le : 16 juin 2017

Publié sur le site internet de la commune le : 16 juin 2017

Transmis au Représentant de l'État le : 16 juin 2017

Transmis au Président du CDG le : 16 juin 2017



Le maire

Francis Tujague